En vente à la librairie du *Journal de Roubaix* : **Formulaire de Manipulations et d'Analyses Chimiques**, par M. AUGUSTE BÉGHIN, professeur de chimie à l'Ecole Nationale des Arts Industriels de Roubaix. 39266

Les **Accumulateurs électriques** sont rendus très pratiques par les systèmes brevetés S.G.D.G. de la *Société électrique du Nord* de Roubaix. Avec les plaques de 25 mmm d'paisseur qu'elle établit mécaniquement dans ses ateliers de la rue Jules Deregnaucourt on n'a plus à craindre de gondolement ni d'usure rapide comme avec tous les autres systèmes. On peut se renseigner soit à l'usine soit à son magasin d'exposition rue St-Georges n° 46.

Prix défiant toute concurrence. 83127—37776

LETTRES MORTUAIRES ET D'OBITS
depuis 3 francs le cent.
IMPRIMERIE ALFRED REBOUX. — **AVIS GRATUIT** dans le *Journal de Roubaix* (Grande Edition) et dans le *Petit Journal de Roubaix*.

BEURRE D'OOSTCAMP garanti pur à **3,50** le kilog
MAISON CENTRALE DE LA LAITERIE D'OOSTCAMP
A ROUBAIX, RUE DU BOIS, 13
— SUCCURSALES —

A ROUBAIX	
Rue du Bois, 13.	Grande-Rue, 283.
Rue de l'Industrie, 2.	Rue de l'Ommelet, 123.
Rue Pierre-de-Roubaix, 153.	Rue de la Chaussée, 2.
Rue Pierre-de-Roubaix, 58.	Rue Decrême, 37.
Place d'Amiens, Mayot, boulr.	Rue Turgot, 68.
Rue d'Italie, 34	Place de la Gare, 129.
Rue de l'Epeule, 188.	Grande-Rue, 38.
Rue de Tourcoing, 155.	**A TOURCOING**
Rue du Tilleul, 123.	Rue de l'Hôtel-de-Ville, 4.
Boulevard de Strasbourg, 126.	Rue de Gand, 91.
Rue Comeille, 7.	Rue du Tilleul, 16.
Rue Ma Campagne, 113.	**A CROIX**
Rue du College, 74 bis.	Rue de la Gare, chez M. Duvivier
Rue de Cartigny.	**A LILLE**
Rue de la Halle, 9.	Rue Royale, 38, chez Deverny

Exiger sur le papier la vignette d'Oostcamp et sur les mottes de beurre la marque de la laiterie d'Oostcamp. 87930

WATTRELOS

Une réunion de commission. — La commission municipale chargée de l'abonage se réunira vendredi soir, à 7 heures 1/2.

Ordre du jour : Communication d'une lettre de M. le Préfet.

L'Union des Travailleurs. — Les membres de la société chorale l'*Union des Travailleurs* sont instamment priés de ne pas manquer à la répétition générale de demain soir, 10 janvier à 8 heures 1/2, au siège de la société, à l'Orphéon. Présence indispensable.

GRAND POISSONNERIE RO BA SIENNE
31, RUE SAINT-GEORGES, 31
— *COURS du Mercredi 9 Janvier 1895* —

SARDINES FUMÉES, 15 cent. la douzaine
Escargots aux fines herbes avec beurre d'Oostcamp 0.8 la douz.
Limandes salées, 0,75 centimes le 1/2 kilo
Soles à la gelée 0,50 la pièce

Crustacés			
Langoustes extra	[illegible]	Cabillaud	0,60
Homards (gros)	[illegible]	Merlans	[illegible]
Crabbes	[illegible]	Soles	[illegible]
Ecrevisses (moyennes)	[illegible]	Petites Soles	[illegible]
		Raies	[illegible]
Escargots, la douz.	[illegible]	Barbues	[illegible]
		Turbots	[illegible]
HUITRES (parqueries)		Fraîches	[illegible]
Marennes blanches extra	1,20	Fumées	0,80
Anglaises (extra-mines)	2,00	Cornedoulles	0,50
Moules	[illegible]	Truite saumonée	[illegible]
		Anguilles de rivière	1,00
A SONS		Anguilles de mer	[illegible]
Saumon rouge le 1/2 kil.	[illegible]	Crevettes	[illegible]
Morue nouvelle, le 1/2 k.	0,75	Saumon blanc	0,75
Harengs sous 4 0,50 à 15 à 0,10		Cornettes	[illegible]
Harengs salés 2 à 15 à 0,10		Brochet (carpe du Rhin)	[illegible]
Craquelots, 0,15 la pièce		Merlans	0,80
GROS		Egrefins	[illegible]
ET		Maquereaux	[illegible]
DÉTAIL		Harengs frais, 4 pour	[illegible]

Véritables Keapers, harengs fumés sans sel 0,20 la pièce.
HUITRES VICTORIA superfines, sans rivales, 10 fr. le cent sur commande

ENTREPRISE GÉNÉRALE D'AMEUBLEMENTS & OBJETS D'ART
FABRICATION SUPÉRIEURE
MORETS-GOYEZ, tapissier-décorateur,
LILLE, 19 et 27, rue Royale, 19 et 27, LILLE
83805—37910

TOURCOING

Un avis municipal aux industriels à propos d'accidents. — Un avis du Maire de la ville informe les chefs d'établissements industriels et autres visés par la Loi du 12 juin 1893, qu'il ne leur suffit pas d'adresser à la Mairie les déclarations d'accidents survenus dans leurs ateliers, mais qu'ils devront déposer personnellement, ou par leurs préposés, ces déclarations, lesquelles seront reçues au Bureau d'hygiène, de manière à pouvoir signer le procès-verbal de dépôt, dont il leur sera délivré récépissé.

Deux enfants sous la glace. — C'est à l'abreuvoir de la ferme Roussel, et non au fossé de la ferme Dhalluin, que l'accident dont nous avons parlé dans notre précédent numéro s'est produit, lundi vers 4 heures 1/2. Les deux écoliers, Jules Deruytter, âgé de 10 ans, demeurant rue de la Marlière n° 237, et Alfred Wyffels, 7 ans 1/2, demeurant maisons Derick, étaient en grand danger de périr.

Ils avaient de l'eau jusque par dessus la tête et on ne voyait plus que leurs mains quand M. Abel Leman, boulanger, rue du Jambon, sauta dans l'abreuvoir et atteignit les deux petits imprudents qu'il avança à M. Paul Luych, qui était sur la rive.

M. Leman, qui avait dû entrer dans l'eau jusqu'au cou, retourna immédiatement chez lui, pour changer de vêtements.

Les enfants ont reçu les soins du docteur Rousselot ; une demi minute plus tard, on n'aurait retiré que deux cadavres !

M. Leman s'est déjà signalé par ses actes de courage et de dévouement.

Une singulière coïncidence. — Mardi à midi et demi, Adolphe Bourgois, écolier, âgé de 12 ans 1/2, demeurant chemin des Carliers, était monté à l'insu du conducteur, sur le camion de M. Cauliez Delaboutre qui se rendait à Roubaix par le boulevard. Arrivé au Point-Central il voulut descendre; mais il prit mal ses mesures et resta accroché par ses vêtements. Il était traîné sur le pavé, quand un passant, M. Henri Turpin, cabaretier à l'Epinette, qui revenait de son travail chez M. Vanoutyvee, s'élança à son secours et put le délivrer de sa dangereuse position. Le petit imprudent n'avait que de légères contusions et en sera quitte pour quelques jours de repos.

M. Turpin, pour regagner le temps perdu, pressait le pas, quand, au-dessus du pont du Hallot, il glissa en bas du trottoir et tomba si malheureusement qu'il se fracturait la jambe à trois places !

Après avoir reçu les premiers soins dans une maison voisine, il a été transporté à son domicile, rue du Flocon, près du passage à niveau du chemin de fer d'Halluin.

Arrestation d'un fraudeur. — Mardi à 2 heures de l'après midi, Henri Bergerot, âgé de 30 ans, typographe, né à Langant, Saône-et-Loire, sans domicile fixe, a été arrêté en revenant de la frontière, près de la ferme Castel, par les préposés Emile Deslavier et Alphonse Presoir. Il était porteur d'un kilog de tabac haché et de 200 grammes en rôle, valeur 15 fr. En arrivant à la gendarmerie il a dû vider ses poches : il lui restait encore une certaine somme et une montre en or.

Mouveaux. — *Le R. P Doyotte. — Une nouvelle démentie.* — Nous avons publié, il y a quelques jours, une dépêche de Rome, reçue par le *Monde*, et disant que le R. P. Doyotte s'était rendu à Rome.

La *Vérité* dément cette nouvelle; le R. P. Doyotte n'est pas allé à Rome.

LILLE

Un infanticide. — Un ouvrier peintre, F. Normand, a découvert, mardi, vers quatre heures, avenue Julien-Destré, dans l'herbe, le cadavre d'un enfant nouveau-né, enveloppé d'ouate blanche ; il avertit la gendarmerie, et le Parquet se rendit aussitôt sur les lieux.

Le petit corps portait des traces de violence.

On croit que Normand n'est pas étranger à ce crime ; il a été arrêté.

Un accident à l'école des Arts et Métiers. — Un ouvrier, Martin Vandelinger, tombe dernièrement d'un échafaudage à l'école des Arts et Métiers, est mort mardi à l'hôpital St Sauveur, dans d'horribles souffrances. Il avait eu le gros intestin déchiré.

PLAIES RÉCENTES ou ANCIENNES quelle qu'en soit la nature guéries rapidement par l'ONGUENT St-ROCH Pianneton, pharm. à Lourches (Nord). 3,50 *franco-poste* et toutes pharmacies

TRIBUNAUX

Tribunal correctionnel de Lille. — *Audience du mardi 8 janvier.* — VOLS AUDACIEUX. — Le mercredi 26 décembre, le garçon de la boucherie Chinnoo, au coin de la rue des Ursulines et Jacquart, à Tourcoing, se trouvait dans la cuisine quand il entendit un bruit d'assiette venant de l'intérieur de la boutique : il approcha vivement et constata que le jambon d'une valeur de 18 francs qui était sur un plat avait disparu. Il vit même un individu fuir à toutes jambes, et s'élança à sa poursuite. Mais il le perdit de vue et ne put avoir d'indices: toutefois une dame l'informa qu'elle avait vu plusieurs petits jeunes gens qui paraissaient faire la fête : il se dirigea de ce côté. A sa vue ils prirent la fuite, mais il put en rejoindre un du nom de Gardinael, qui lui jura n'être pour rien dans cette affaire et fut laissé libre.

Néanmoins, la police avisée se mit à la recherche de Gardinael, qu'on trouva causant avec un certain Beckman François, mouleur, âgé de 17 ans. Ils furent appréhendés tous deux et après bien des dénégations, Gardinael avoua que c'était Beckman qui avait enlevé le jambon pendant que lui et un troisième camarade, Jules Simoens, 15 ans, tenaient le guet.

Mais, à son tour, Beckman déclara que Gardinael avait pris un litre de cassis chez M. Libert, marchand, et une coquille chez M. Penet, boulanger : le vol était effectué toujours dans les mêmes conditions : l'un opérait pendant que les autres faisaient le guet.

Ils furent donc traduits tous trois en correctionnelle. Gardinael Julien qui est parqueteur, a 4 peines quinzaines, en la raison de leur âge Gardinael et Simoens sont remis à leurs parents. François Beckman est condamné à un mois de prison.

TOUJOURS LA FRAUDE. — Panier Arthur, 20 ans, à Wattrelos, trois jours 500 fr. d'amende avec application de la loi Bérenger.

Alexandre Bogard, 61 ans, tisseur à Roubaix, et Louis Beuniet, 24 ans, tisserande à Roubaix, sont condamnés chacun à six mois de prison et mille francs d'amende, ce dernier avec application du sursis.

Concerts et Spectacles

Grand-Théâtre de Roubaix (Hippodrome)
JEUDI 10 JANVIER
1re REPRÉSENTATION MUNICIPALE SUBVENTIONNÉE

LE CID

GRAND OPÉRA EN 4 ACTES. — Musique de Massenet
Prix des places ordinaire. — La location est ouverte.

CORRESPONDANCE

Les articles publiés dans cette partie du Journal n'engagent pas la responsabilité de la rédaction.

L'élection des prud'hommes ouvriers
Une protestation de M. Milbo

Roubaix, le 8 janvier 1895.

Monsieur le Rédacteur
du Journal de Roubaix.

En publiant ma lettre, vous dites que je vous l'ai adressée en réponse à l'ordre du jour voté dans une réunion des syndicats des mécaniciens, des chauffeurs mécaniciens et des mouleurs.

Permettez moi, Monsieur le Rédacteur, de vous dire et afin que les électeurs de la troisième catégorie le sachent, que la même lettre a été adressée à Monsieur le Président du Syndical, pour être communiquée, à l'ouverture de la séance; car voyant que mon concurrent ne voulait pas entendre raison, j'ai déclaré que je n'assisterais pas plus à des réunions de ce genre. Donc, cet ordre du jour a été voté en mon absence et à mon insu.

Vous dites aussi que l'ordre du jour a été voté à l'unanimité.

Si je suis bien renseigné, il y avait à cette réunion quinze mécaniciens (tous électeurs) qui ne l'ont pas voté.

Il n'y a donc que les chauffeurs et les mouleurs, qui pour la plupart ne sont pas électeurs, qui l'ont voté.

Maintenant, l'ordre du jour dit que le Préfet annulera mon élection, parce que je ne professe plus. Qu'on se détrompe ! je prouverai le contraire quand on voudra!

Mais, ce qui me surprend, c'est que le Président, M. Vandeputte, accepte et signe un ordre du jour semblable. Il doit cependant se rappeler qu'en 1891, son élection a été contestée, et qu'il a trouvé moyen de prouver qu'il professait toujours.

Est-ce que je ne me trouve pas dans le même cas que lui ? Ne suis-je pas obligé d'avoir recours à ceux des petits patrons qui veulent bien m'occuper de temps en temps? M. Vandeputte n'ignore cependant pas cela.

— Alors, Monsieur le président, pourquoi de pas protester, plutôt que de signer cet ordre du jour, qui est tramé pour tromper les électeurs?

Est ce qu'il en serait de même pour cette question que pour la troisième entrée au cimetière, ainsi que pour le changement apporté dans mes attributions comme adjoint aux travaux.

C'est alors une singulière façon de remercier quelqu'un, qui vous considérait comme un ami.

Ceci dit, que les électeurs se rassurent: ils me trouveront sur les rangs le 27 courant, et si je suis élu, mon élection sera valable. HERVÉ MILBO,
Adjoint au Maire, conseiller prud'homme ouvrier.

Le sérum antidiphtérique

Roubaix, 8 janvier 1895.

Monsieur le Rédacteur en chef
du *Journal de Roubaix.*

On lit dans le dernier numéro de la *Semaine Médicale* le petit article ci-joint, qui peut être intéressera vos lecteurs:

» On estime qu'un effectif de 130 à 140 chevaux suffira à l'Institut Pasteur pour alimenter toute la France du sérum antidiphtérique, ce qui représente, frais de préparation, de manutention et d'expédition compris, une dépense de 180.000 francs environ, autant qu'il est possible de la déterminer d'après des données encore incertaines.

» En regard de ces frais, l'établissement jouira d'une subvention annuelle de 80,000 francs donnée par l'Etat pour assurer la distribution gratuite du sérum aux institutions de bienfaisance et aux hospices, et des recettes que produira la vente aux malades solvables du sérum qui leur sera délivré. Les produits de la vente viendront donc compenser les insuffisances du crédit alloué à titre de subvention à l'Institut Pasteur, et l'on peut prévoir en outre une participation des villes et des départements dans les frais de distribution gratuite, comme vient de le faire, par exemple, le département des Bouches-du Rhône, qui a décidé l'entretien de six chevaux à Paris pour assurer le service de distribution le concernant. Le *modus vivendi* établi dans les accords de ce genre est basé sur ce principe que l'entretien annuel d'un cheval, tous frais compris, revient à 1,000 francs.

» Une ville peut donc, pour cette somme, s'assurer la provision mensuelle de sérum nécessaire pour 150 injections de 20 centimètres cubes chacune, un cheval produirait en moyenne 3 litres de sérum par mois. »

Voilà qui paraît autrement pratique que la création d'un institut roubaisien, rêvée sans doute par quelques conseillers désireux de se payer un voyage dans la capitale.

En attendant l'installation sans doute bien éloignée de l'Institut Pasteur de Lille, l'administration municipale de Roubaix ne pourrait-elle, dès maintenant, s'assurer, par l'entretien d'un cheval à Paris, la prélèvement constant du sérum dans un des établissements de bienfaisance de notre ville. Les finances en seraient d'autant moins obsédées, que les personnes solvables auraient à payer le précieux produit.

Je livre ces réflexions à qui de droit et vous présente mes sincères salutations. *Un philanthrope.*

Réponse à « un observateur » du Terme

Roubaix, le 8 janvier 1895.

Monsieur le Directeur
du *Journal de Roubaix.*

La campagne menée contre le Terme commence à porter ses fruits: les Chambres de commerce de Roubaix et Tourcoing, la Caisse de Liquidation ont été entraînées dans le mouvement; les bénéficiaires mêmes de la spéculation, qui étaient restés froids, presque ironiques aux premières attaques, sentent aujourd'hui le terrain glisser sous leurs pieds et commencent à se défendre. Vous avez, à cet égard, publié plusieurs lettres sans grande valeur d'arguments, mais un comble, c'est la lettre d'un observateur». Comme je flaire sous cet anonymat un joyeux et spirituel avocat, il sera le premier à rire de mon appréciation.

A mon avis, tout a été dit sur la question du Terme et pour être pratique, il faut retenir ce qui est acquis; à savoir:

Les Chambres de commerce de Roubaix et Tourcoing, ainsi que la Caisse de liquidation ont reconnu officiellement :

1° Que le Marché à terme était une mauvaise chose ;

2° Que les agissements de ce Marché à terme étaient plus mauvais encore ;

3° Que, ne pouvant le supprimer à cause d'Anvers et Leipzig (est-ce sérieux ?) il fallait réglementer sérieusement ce marché pour empêcher le jeu.

Je ne crois pas qu'on puisse rencontrer une personne déclarant que les réformes projetées répondent à ces prémisses, l'avis assez général c'est qu'on a seulement voulu avoir l'air de faire quelque chose.

Dans ces conditions que reste-t-il à faire ?

Prier le comité des négociants d'établir un projet de réformes et de faire pétitionner tout le commerce : car, quoi qu'en disent les joueurs, il n'y a pas qu'eux qui soient victimes ou bénéficiaires de leurs agissements : ils éclaboussent tout le monde et, si l'on ne veut rien faire, il n'y a plus qu'un dilemme qui se pose pour de nombreux commerçants : sombrer ou se retirer des affaires.

En présence d'une démonstration aussi grande que celle qui serait faite par le pétitionnement, je ne doute pas qu'on obtienne les meilleurs résultats, et sans vouloir comparer, ainsi que l'a dit Gambetta dans une circonstance mémorable, il n'y a plus alors qu'à se soumettre ou se démettre.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, mes civilités empressées. *Un autre observateur.*

PETITE CORRESPONDANCE

A un lecteur assidu. — Veuillez nous envoyer le texte de votre annonce et indiquer le nombre d'insertions à faire, et aussitôt nous vous renseignerons.

REVUE GÉNÉRALE DE L'ANNÉE 1894

Cantons de Roubaix et de Lannoy

Mars. — 2. — Un crime anarchiste à Roubaix; Mario tente de tuer son patron, M. Florimond Cauchies. Mario est arrêté : il passe des aveux.

3. — Un homme de 53 ans, M. Edouard Delplanque, meurt à la suite d'un coup de poing reçu par un jeune homme de 21 ans, Dubois, dit le « Petit Frisé. »

4. — Messe de prémices de M. l'abbé Parsy, au Très Saint-Rédempteur. — La *Mi Carême* inspire les chansonniers socialistes.

5 — Un homme d'équipe est tamponné à la gare de Roubaix. Sa mort est instantanée. — Varlenwenhove, l'assassin de Leers, est transféré à Lille, après sa condamnation à mort.

6. — M. Trannoy, adjoint au Maire de Roubaix, se rend à Paris pour s'entendre avec le Crédit foncier, au sujet de la conversion de l'emprunt de 10 millions, contracté par la ville de Roubaix en 1879.

8. — Explosion d'une boîte à vapeur, au peignage de l'Epeule. Un apprenti mécanicien Georges Desbonnets est à moitié décapité. Un ouvrier, Ernest Vervacke est très grièvement blessé.

9. — Mort de Gustave Desbonnets, victime de l'accident au peignage de l'Epeule.

10. — Mort de M. Louis Willem, ancien adjoint au maire de Roubaix.

11. — Une conférence a lieu à l'*Union catholique de Roubaix* : Discours de M. Gustave Théry.

12. — Conférence de M. Georges Picot, membre de l'Institut, à l'*Hippodrome* de Roubaix.

14. — Un accident mortel au peignage de MM. Alfred Motte et Cie.

17. — Conférence de M. Jules Guesde organisée par les femmes de l'Epeule. — Une perquisition générale est faite chez les anarchistes de Roubaix.

18. — L'anniversaire de la Commune; conférence à *La Paix*, de MM. Jules Guesde et Thierry Cazes. Bénédiction, en l'église St-Martin, du drapeau de la Société des « Anciens officiers et sous officiers belges. »

20. — Un nouvel exploit anarchiste : Un inconnu brise la vitrine de M. Duceux, bijoutier, Grande-Rue; arrestation du coupable.

21 — MM. Jules Guesde, député de Roubaix, et Henri Carrette, maire, sont reçus par M. Raynal, ministre de l'intérieur; il s'agit de la pharmacie municipale. Satisfaction n'est pas donnée aux représentants de Roubaix. — Pour des raisons de santé et de travail législatif, M. Jules Guesde donne sa démission de secrétaire du Comité central du Parti ouvrier. Il est remplacé dans cet emploi par le citoyen Paul Lafargue.

22. — Mort de la sœur Thérèse de Jésus, Carmélite.

23. — Expulsion de quatre anarchistes étrangers. — Le pourvoi de Vannieuwenhove, l'assassin de Leers, est rejeté.

25 — Bénédiction, à Wattrelos, du drapeau des combattants de 1870-71. — Une odieuse profanation au cimetière de Wasquehal : un *calvaire* brisé ; l'enlèvement du « christ au tombeau. » Indignation générale.

26. — Une imposante manifestation patriotique (les funérailles du lieutenant Cazelais, mort au Dahomey).

28. Suicide de Jules Verecke, garçon boucher, rue de Lannoy.

31. — Incendie de la ferme de Wassegnies, deux pompiers blessés.

NORD

Un accident mortel à Comines. — Un charretier, Jean Caristino âgé de 40 ans, est tombé lundi soir de son chariot, dont une roue lui a écrasé la poitrine, et fait une blessure horrible à la tête. Le malheureux a succombé après deux heures d'horribles souffrances.

CONVOIS FUNÈBRES & OBITS

Les amis et connaissances de la famille Pierre MEIRE, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Monsieur Alfred MEIRE, décédé à Roubaix, le 8 janvier 1895, dans sa 25e année, administré des Sacrements de notre mère la Ste-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Salut Solennels, qui auront lieu le jeudi 10 courant, à 3 heures, en l'église Notre-Dame, à Roubaix. L'assemblée à la maison mortuaire, rue Blanchemaille, 69.

Les amis et connaissances de la famille VINCENT-DESANNOY, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Dame Reine DESANNOY, décédée à Roubaix, le 8 janvier 1895, à l'âge de 77 ans et 6 mois, administrée des Sacrements de notre mère la Ste-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le jeudi 10 courant, à 9 heures, en l'église du Tres-Saint Rédempteur, à Roubaix. L'assemblée à la maison mortuaire, écluse du Sartel, à 8 heures 1/2.

LA SÉROTHÉRAPIE

Des dernières expériences, dit M. le Dr L. Menard, il semble qu'on devra parvenir à immiscer des animaux à l'égard des autres infections, et que le plus grand nombre des cas deviendra justiciable de ce traitement.

Le traitement de la diphtérie n'est, en effet, qu'un cas particulier d'une méthode générale, qui théoriquement du moins, devrait être applicable à toutes les maladies infectieuses — fièvre typhoïde, choléra, fièvre jaune.

Pour la fièvre typhoïde, il y eut une série d'expériences, prouvant que le sérum pris sur des individus ayant succombé à la fièvre typhoïde, est bien plus antitoxique que celui des convalescents.

En 1883, à la Havane, le Dr Ch. Finlay a imaginé de se servir de moustiques ayant piqué des malades atteints de fièvre jaune, comme agent de vaccination.

L'expérience fut tentée sur un religieux récemment arrivé d'Europe ; l'expérience réussit et ce religieux put vivre ensuite au milieu d'un foyer épidémique, sans être atteint par le fléau.

L'expérience n'a pas été recommencée.

En 1885, à Rio-de Janeiro, le professeur Domingos Freire crut découvrir le microbe de cette affection et le moyen de l'atténuer. Convaincu par ses expériences, il eut la hardiesse d'inoculer la fièvre jaune à l'homme. Il pratiqua 6.254 vaccinations et malgré l'opposition de ses confrères brésiliens, il continua sa pratique.

Le Dr Domingos Freire injecte en une seule fois, à la dose de quelques gouttes, sous la peau du bras, la culture pure et atténuée du microbe.

Sur les 6254 personnes qui l'avaient subie à cette époque il n'en était mort que 8 de la fièvre jaune, ce qui donne la proportion de 1.22 pour 1.000.

Dernièrement enhardi par les succès de M. Pasteur, le professeur de Rio a inoculé des malades déjà atteints de fièvre jaune et, sur 7 cas, il a obtenu 7 succès.

D'autres expériences faites sur le choléra ont donné des résultats aussi encourageants.

BELGIQUE

A la Chambre. — *Séance du mardi 8 janvier.* — La séance a été presque entièrement consacrée au développement de divers projets de loi. M. Magnette a développé à la tribune, d'abord son projet de loi relatif au paiement des salaires, puis son projet de loi modifiant la législation sur les droits de succession et de mutation. Ce dernier projet a trouvé de prime abord un adversaire décidé en M. Woeste, qui l'a dénoncé comme entraînant la spoliation des familles et l'inquisition de l'Etat dans les affaires privées; d'autre part, M. Nyssens s'est déclaré favorable au principe contenu dans le projet, la législation actuelle, selon lui, donnant lieu à des fraudes considérables au détriment du trésor public.

M. Destrée a développé son projet de loi relatif aux erreurs judiciaires dont il voudrait voir indemniser les victimes. Enfin M Bertrand a développé son projet de loi régularisant les traitements et l'avancement des employés et fonctionnaires de l'Etat.

Tous ces projets ont été pris en considération.

M. Brouwier, député radical de Liège, s'est occupé de l'inspection des viandes et a réclamé une sévérité plus grande aux fins de garantir les consommateurs contre la tuberculose. Cette proposition a soulevé un débat assez vif, dont M. le ministre de l'agriculture et de l'industrie a profité pour dénoncer l'injustice avec laquelle on l'a attaqué lorsqu'il a pris l'initiative d'une législation hygiénique, que ses anciens adversaires désirent aujourd'hui voir renforcer. Toutefois l'honorable ministre estime qu'il ne faut pas aller plus loin ; au contraire, on a été trop rigoureux dans l'application des règlements et cette rigueur est préjudiciable pour l'agriculture.

A la fin de la séance on a annoncé une pluie d'interpellations. Notons seulement celle de M. Lorand, qui se propose d'interroger le gouvernement sur les bruits qui courent au sujet de la reprise du Congo par la Belgique. M. Léon Defuisseaux a réclamé avec insistance la communication de tous les documents relatifs au Congo.

M. de Burlet, chef du cabinet, a répondu à M. Lorand en proposant de fixer à mardi prochain la date de l'interpellation et à M. Defuisseaux en faisant observer que pour l'instant seule est en cause la question du chemin de fer du Congo.

En effet, au cours de la séance, M. de Smet de Naeyer, ministre des finances, a déposé le projet portant approbation de la convention conclue entre l'Etat belge et la Compagnie du chemin de fer du Congo.

Une mission dans le Haut-Congo. — Le capitaine Chatin, qui a combattu les Arabes dans l'Aroughimi, a été chargé hier par le roi d'une importante mission à accomplir dans le Haut-Congo.

Il quittera Bruxelles à la fin de janvier, accompagné de deux officiers et de plusieurs agents civils.

La fermeture du palais de justice d'Ypres. — La députation permanente de la Flandre occidentale a décidé de louer deux maisons et de faire exécuter dans ces bâtiments tous les travaux d'aménagement nécessaires pour l'installation du tribunal de première instance d'Ypres.

En attendant, le tribunal a pris provisoirement retraite, en ce qui concerne sa salle d'audience, dans une dépendance de l'hospice de vieilles femmes, appelé « La Belle », appartenant aux hospices civils d'Ypres.

Les autres services du tribunal fonctionnent dans les maisons des chefs respectifs. Le parquet chez M. le procureur du roi Wouters et M. le substitut Dumortier ; le greffe chez M. le greffier Vanhouver ; le cabinet du juge d'instruction, à la maison d'arrêt.

Cette situation n'est pas sans occasionner beaucoup d'embarras à ces fonctionnaires. Il n'est pas trop gai de transformer en 24 heures les salons en lieux publics, d'y amonceler des dossiers poussiéreux et de caser les employés dans une place beaucoup trop restreinte.

A Liége. — *(De notre correspondant particulier.)* — Le serum du docteur Roux fait des merveilles à Liége. Un petit garçon de 5 ans, le fils de M. Deronchène, vient de guérir du croup grâce aux injections de ce précieux remède.

— Le parquet de Liége vient de recevoir une très importante nouvelle de St Pétersbourg, où se trouve actuellement interné le faux baron russe, qui a commis des attentats à la dynamite à Liége.

Jagolkowsky, le dynamiteur, a essayé de mettre fin à ses jours en se pendant à l'aide de morceaux de ses vêtements. Ce fait prouve que ce bandit n'est pas un agent à la solde du gouvernement russe.

— La nuit dernière une patrouille de police a été assommée dans une salle de danse qu'elle avait voulu faire évacuer. L'agent de police a six blessures à la tête. Son état est très grave. Trois des agresseurs sont arrêtés.

Tournai. — *Nomination d'un commissaire d'arrondissement.* — Par arrêté royal du 3 janvier, M. L. Duquesne, avocat, est nommé commissaire de l'arrondissement de Tournai, en remplacement de M. Van den Bulcke, démissionnaire.

Courtrai. — *Une nomination.* — Un arrêté ministériel du 4 janvier a agréé à titre provisoire la nomination de M. H. Auckaert en qualité de contre-maître pour l'enseignement pratique du tissage à l'école industrielle de Courtrai.

NOUVELLES MILITAIRES

Armée territoriale. — Ont été promus au grade de sous-lieutenant :

Cavalerie. — MM. Javersac, sous lieutenant démissionnaire, Allard, Bréviaire et Le Forestier de Vendeuvre, anciens sous-officiers de cavalerie, affectés au 21e dragons.

Mutations. — Par décision ministérielle du 23 janvier 1895 :

M. de Polignac, capitaine de réserve au 21e dragons, passera aux escadrons territoriaux de la 3e région.

MM. Léon, Van de Weghe, Dambricourt, Creton, Delattre, sous-lieutenants au même régiment, passent aux escadrons des 1re et 3e régions.

M. Bruylant, sous-lieutenant de réserve au 19e chasseurs, passe aux escadrons territoriaux de la 1re région.

ALPHABET DU MARIAGE

Le jour où l'on nous marî — A,
Je m'en souviens, monsieur l'a — B,
Quand la messe fut commen — C,
Nous dit : il faudra vous ai — D,
Madame, vous obéir — E,
A votre époux, à votre cho — F,
Puisqu'il ne pourra plus chan — G,
Pour éviter qu'il ne vous i' — H,
Ayez toujours l'air très gent — I,
Montrez un front pur qui ron — J,
Evitez les mauvais — K,
C'est ainsi que toujours près d' — L,
Reiennant son époux qui l' — M,
Une femme évite sa — N,
S'il lui tourne pourtant le d — O,
Et s'il se met à la trom — P,
Qu'elle ne soit pas vain — Q,
Qu'elle lui montre bon — R,
Et l'enchaîne par la tendre — S,
En lui envoyant tant de bon — T,
Il en deviendra tout conf — U,
Son amour sera rentou — V,
Le ménage aura le beau f — X,
En France comme en tout pa — Y,
Il faut s'aider pour qu'on nous — Z.

EN BORDÉE!

Cric, crac, bord à quai, larguez l'baquet ! Oh ! du canot ! v'là les matelots ! — Qui qu'a zévu le pèr'Lubine, qui s'en est v'nu vend' sa sardine — dans l'fin fond du gaillard d'avant? — Virez, les gars, au cabestan ! — Cric, crac, ça y est, tout est paré. — Plus j'en diral, plus j'mentiral. — Cric, crac...

C'était à Saint-Nazaire, après une campagne de vingt mois, et j'en avais de l'or et de l'or dans mes goussets ! non, jamais de ma vie je ne m'en avais tant vu ! « Ami Mathurin, que j'me dis, tu vas te payer une noce soignée, mon garçon. Tant pis si tes héritiers font la mine !

Je mets une chemise empesée, ma redingote de drap et ma culotte de velours, et d'abord, à seule fin de me nettoyer de la *morue*, du *lard salé* et du *biscuit*, je gouverne sur l'hôtel le plus distingué de la localité, rapport au grand monde dont je voulais par la même occasion m'inculquer la théorie et l'éducation.

Comme je me promoyais dans le vestibule, en douceur sans penser à mal, une manière de milord chauve se plante devant moi, avec une cravate blanche et des lavoris, et me demande ce que je désire.

— Té, ce que je désire? — me remplir la cambuse, innocent ! — que j'y dis.

Y me dévisage d'un air scandalisé.

— Vous vous trompez de porte, mon ami, qu'y me dit, ici on ne donne pas à manger aux matelots.

— Cré nom ! que j'y dis, faut peut-être des gants blancs à milord et des souliers vernis?

Alors, comme il faisait la mine de me barrer le chemin de la porte, j'y fiche une poussée dont il s'en va s'affaler sur une banquette.

Et de crier !

Voilà donc qu'il s'amène deux, trois garçons, et le patron qui envoie chercher les sergents de ville.

Je veux m'expliquer avec eux.

— Pas d'observations ! En route chez le commissaire !

Ce qui fait voir, Monsieur, qu'il y a deux poids et deux mesures en ce bas monde. Quand on possède de l'argent honnêtement gagné et de la politesse dans les manières, pourquoi faire de la différence, je vous le demande, entre un pékin et un matelot ? — Un amiral, je ne dis pas, parce qu'un amiral est un amiral, et un matelot un matelot.

Heureusement, le commissaire était un bon enfant : y me tapa sur l'épaule :

— Puisque tu as de quoi payer ta dépense, mon brave, je ne vois pas pourquoi on te refuserait l'entrée d'un établissement public ; vous autres, vous êtes des imbéciles ; vous allez reconduire cet homme à l'hôtel et ordonner de ma part au patron de lui servir ce qu'il demandera et plus vite que ça !

Dame, y faisaient un nez, les sergots ! Oh ! oh ! et le milord donc qui était, paraît il, une manière de garçon

— Mossieu veut il prendre la peine d'entrer dans la salle à manger ? Mossieu aurait il la bonté de s'asseoir ? qu'aurai-je l'honneur d'apporter, pour commencer, à Mossieu ?

— La paix ! — que j'y dis.

Muffe, va ! j'avais envie d'y allonger un renfoncement dans le museau.

Y me donne la carte. Ah ! monsieur, des machins de fricots avec des noms à coucher dehors ! — Vrai, y mangent des choses bien curieuses dans le grand monde !

Moi je demande tout simplement une soupe au congre et un ragoût de « bernis ». — Imaginez-vous qui se mettent tous à rire autour de moi et à me regarder comme une bête curieuse, quasiment, en particulier, un jeune monsieur qui avait des carreaux de vitre dans les yeux.

— Toi, que j'y dis, blanc-bec, si tu veux le faire astiquer tes écubiers, tu n'as qu'à l'adresser à papa Mathurin. Ici présent en personne naturelle, natif de Vannes, en Morbihan ! — Ah ! et puis si l'est pas satisfait, tourne au taquet.

Il mit son nez dans son assiette, et les autres avec.... Enfin, Monsieur, pour abréger, quand vous pensez que dans cette baraque, ils ne purent seulement pas me donner rien à ma convenance ! Le milord m'apporte bien une vingtaine de ragouillasses distinguées, je ne discute pas là-dessus, pour ça non. — ça devait être dissimulé, rapport aux petits ustensiles en argent, mais d'une fadasse, mes amis, que je fus obligé chaque fois de rendre ma salière dedans.

Et ça s'intitule des hôtels de grand monde? Merci...

Et le vin donc. J'avais demandé tout ce qu'il y avait de fameux, — du Champagne, Monsieur.

Eh bien, ce vin fameux c'était de la piquette positivement. Ça faisait du potin et voilà tout. Pas de couleur, et d'un plat, de la vraie rinçure de barrique. J'en bus cinq, six bouteilles, que j'en avais le cœur tout détavé.

Aussi, en sortant, je m'en allai chez la mère Moreau, sur le port, et là au moins, pour mes cinquante sous, on m'en donna de la nourriture de chrétien, et du vin qui avait du goût et de la couleur, celui-là.

Une chopine d'eau-de-vie par là-dessus et il n'y paraissait plus de toute la poison d'eau